

Adresse des administrateurs du district de Tarbes qui annoncent les célébrations pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI et pour honorer la mémoire de Barra et Fabre, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Tarbes qui annoncent les célébrations pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI et pour honorer la mémoire de Barra et Fabre, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30518_t1_0223_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Vous avez décrété que tous les jeunes gens de 18 à 25 ans marcheroient à la défense de la Patrie; les riches ont sçu éluder la loi et tel qui à cette époque auroit rougi de conduire une voiture ou de s'occuper à des travaux utiles et pénibles n'a pas manqué à force de souplesse et d'intrigue de se faire requérir pour travailler dans les ateliers où se fabrique le salpêtre.

L'homme qui est assez lâche pour se refuser à défendre sa patrie peut être assez scélérat pour la trahir. Nous ne pouvons nous défendre de la crainte que de pareils hommes ne dégradent nos salpêtres ou n'incendient nos ateliers au premier revers.

D'ailleurs des mains délicates feront infiniment moins de travail que celle des hommes pour qui la fatigue est un aliment et nous devons vous dire que cette classe d'hommes dont les bras sont si utiles à leur famille a été rejetée avec indifférence par plusieurs salpêtriers.

Cette Société demande que ceux qui ne se sont mis dans les ateliers à salpêtre, ou tous autres que pour éviter de marcher à la défense de la Patrie, soient tenus de se rendre à leurs bataillons dans [la] huitaine sous peine d'être punis comme déserteurs; que les salpêtriers, convaincus de les avoir retenus après la publication de la loi, soient traités comme suspects; que les officiers municipaux qui n'y tiendroient pas la main soient destitués et mis en arrestation ».

Par une 4^e adresse, cette Société informe la Convention de l'ardeur avec laquelle on se livre dans le département d'Indre-et-Loire à la fabrication du salpêtre.

Dans la seule commune de Tours, il a été retiré de son sol depuis le 14 frimaire, 60 milliers de salpêtre qui ont été de suite convertis en poudre à la fabrique de Ripault qui en a déjà fourni à l'armée de l'Ouest 380 milliers et qui en fournira à la République plus de 800 milliers à la campagne prochaine. Il s'en fabrique à cette manufacture 2 milliers par jour et très incessamment la fabrication sera portée à trois milliers.

La Société populaire a fait fouiller dans le lieu même de ses séances et en a retiré 437 livres de salpêtre de première qualité. Elle annonce à la Convention l'envoi d'un échantillon et d'une livre de la poudre qui en est le produit.

Tandis que les lâches emploient leur tems à nous calomnier disent ces patriotes, loin de perdre le nôtre à leur répondre nous nous occupons sans relâche à forger la foudre qui doit écraser les tyrans.

[Non signé].

12

Les administrateurs du district de Tarbes annoncent qu'ils ont célébré l'anniversaire de la mort de Capet, honoré la mémoire du jeune Barra et de l'intrépide Fabre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIII, 134. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t); M.U., XXXVII, 328.

[Tarbes, 18 pluv. II] (1)

« Citoyens représentans,

Le jeune Barra et l'intrépide Fabre de l'Hérault ont eu aussi leurs panégyristes, et les hommages des sans culottes de la commune de Tarbes.

L'anniversaire de la mort du tyran a été célébrée avec pompe sur la place de la Révolution, le peuple a donné ce jour-là une marque bien sensible de son amour de la Liberté; un mannequin figurant l'imbécile Capet a été promené sur un chariot dans toutes les rues de la commune, il a été conduit sur la place de la Révolution et c'est là que les citoyens et les citoyennes après avoir fait éclater leur haine contre les tyrans, ont placé cet antropophage sur un bûcher où le feu a été mis par les présidents de toutes les autorités constituées, et les flammes ont aussitôt dévoré cette bête féroce au milieu des cris répétés de : Vive la République, Vive la Montagne.

Citoyens représentans, les fripons les intrigant, les calomniateurs passeront, et la République restera. Vive la Montagne.

Toutes nos communes portent en foule au district l'argenterie des églises. Vive la République. S. et F. ».

LACAY (présid.), P. BORDANAVE fils,
BERVIGUES fils (v.-présid.).

13

La société populaire des sans-culottes de la commune de Fumel, district de Montflanquin, département de Lot et Garonne, annonce que dans 24 heures elle a fait passer à l'armée des Pyrénées orientales 142 draps dont ils ont refusé le prix.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Fumel, 5 vent. II] (3)

« Mandataires du peuple,

Vos collègues près l'armée des Pyrénées-Orientales, pour pourvoir au dénuement de linge des hôpitaux militaires, ont envoyé des commissaires dans notre département pour inviter les citoyens à céder des linceuls pour de l'argent. Les sans-culottes de Fumel, avertis par l'administration de leur district, ont levé dans 24 heures, 142 draps; ils ont dit qu'ils ne vendaient pas à leurs frères, ils ont rejeté l'argent; ils ont fait des offrandes en chemises, bas, souliers et argent; ils ont envoyé l'argenterie et les cloches de leurs églises, ils ont élevé un temple à la Raison et leur curé a abdiqué ses fonctions.

La commune de Fumel n'était composée que d'environ deux mille âmes, elle a cependant plus de 300 volontaires aux frontières. Elle étouffe la sensibilité et l'amour-propre pour ne contempler que la grande famille. Toute notre confiance est dans la Convention nationale.

(1) C 295, pl. 990, p. 40.

(2) P.V., XXXIII, 134. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(3) C 293, pl. 969, p. 30.